



REF. AUXILIAIRE PUERICULTRICE

AUXILIAIRE PUERICULTRICE - CDD 3 mois - Crèche

Caractéristiques du poste

Type de contrat : CDD 3 mois, 01/07/2020

Modalité : TEMPS PLEIN

Pôle d'affectation : DIRECTION

Lieu : CRECHE CLAIR DE LUNE

 POSTULER

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade : Cadre C de la FPH

Emploi : Auxiliaire de Puéricultrice

2. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Sous l'autorité hiérarchique du directeur et de son adjoint.

3. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Temps de travail : journée de 8 heures, pause de 40 min inclus dans le temps de travail (surveillance des enfants, réunions)
- Cycle hebdomadaire :
- Amplitude horaire :
 - Matin : 6h15 / 14h15, 7h15 / 15h15
 - Journée : 8h30 / 16h30, 9h15 / 17h15, 10h/18h
 - Soir : 12h45 / 20h45, 14h15 / 22h15
- Horaires en repos variables en équipe.

- Présence à l'ouverture et à la fermeture de la structure.
- Organisation des congés en alternance avec les autres professionnelles du groupe.
- 14 E.T.P. auprès des enfants

4. AFFECTATION

Pôle : Direction

Structure Interne : Ressources Humaines

Unité Fonctionnelle : UF 1231 - Crèche Clair de Lune

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Accueil des enfants du personnel du centre hospitalier et des établissements ayant passé convention avec l'hôpital, une amplitude de 16 heures d'ouverture par jour, 360 jours par an.

Bâtiment de plein pied de 800m², au milieu d'un parc, entouré de 4 grands jardins clos. Organisation en trois groupes d'âge et 1 espace inter-âge pour les horaires extrêmes. Parking.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

- Assurer les soins quotidiens d'hygiène et de confort pour l'accueil des enfants.
- Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant en créant un climat de confiance et de sécurité.
- Travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire en étroite collaboration avec la direction, les éducatrices de jeunes enfants, les agents de service hospitalier et les personnels de cuisine.
- Mettre en place, en lien avec les éducateurs de jeunes enfants, des activités d'éveil pour favoriser le développement psychomoteur, l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant.
- En lien avec l'encadrement, participer à la réflexion et à la mise en œuvre des projets de la structure. Etre force de proposition.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Accueillir l'enfant et ses parents, les mettre en confiance.
- Faciliter les moments de séparation et de retrouvailles.
- Avoir un rôle de prévention et de conseil.
- Accompagner l'enfant et sa famille tout au long du séjour à la crèche.
- Apporter tous les soins d'hygiène et de confort nécessaires.
- Organiser et donner les repas.
- Préparer les lieux de sieste en assurant la surveillance.
- Initier, préparer et animer les activités d'éveil.
- Prendre en charge un groupe d'enfants.
- Assurer des transmissions orales et écrites fiables et efficaces.

- Participer aux réunions d'équipe.
- Participer à la formation et l'encadrement des stagiaires.
- Assurer l'entretien de l'environnement proche de l'enfant.
- Assurer l'entretien des matériels de jeu et d'activité, intérieur et extérieur.

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

Accueil et relation aux familles

- Accueillir l'enfant et ses parents : s'informer, durant la période d'adaptation, des habitudes de vie de l'enfant sur le plan de ses rythmes et de son développement ; le noter dans le dossier de l'enfant et sur les feuilles de transmissions quotidiennes.
- Faciliter les moments de séparation et de retrouvailles : transmissions orales et écrites, des informations concernant le déroulement de la journée de l'enfant à la crèche et à la maison.
- Avoir un rôle de prévention et d'information auprès des parents : conseils en diététique, hygiène, sommeil... en lien avec les responsables.
- Accompagner l'enfant et sa famille tout au long du séjour à la crèche : actualiser régulièrement le dossier de l'enfant qui prend en compte toutes les évolutions des rythmes de vie, du développement psychomoteur et du cadre de vie familial de l'enfant.
- Présenter les lieux et les autres professionnelles susceptibles de prendre le relais auprès de l'enfant et de sa famille.
- Mettre les parents en confiance et respecter les valeurs éducatives et culturelles de chacun, le devoir de réserve et de discrétion professionnelle.

Dans le domaine des soins à l'enfant

- Apporter tous les soins d'hygiène corporelle nécessaires ; faire du moment de change un moment privilégié en respectant l'intimité de l'enfant et son autonomie.
- Repérer les signes de modifications du comportement et de l'état général (fièvre, état infectieux).
- Créer un climat de confiance et de sécurité : en assurant la continuité des soins et de prise en charge sur la journée et en passant les relais aux autres professionnelles du groupe par des transmissions précises orales et écrites.
- Organiser et donner les repas : dans le respect des besoins de chaque enfant, en ayant en charge la préparation et stérilisation des biberons, l'installation et la distribution des repas du matin, de la mi-journée, du goûter et du dîner. Aider l'enfant à prendre de bonnes habitudes alimentaires, à respecter un bon équilibre alimentaire, à acquérir de l'autonomie et à se socialiser au cours des repas.
- Préparer les lieux de sieste : hygiène et sécurité de la literie, confort de l'enfant, connaître ses habitudes de sommeil et les respecter, préparer l'enfant au coucher, l'accompagner pendant l'endormissement et surveiller les siestes.
- Préparer des activités d'éveil : en fonction de l'âge et du développement de l'enfant, aménager les espaces et proposer des temps d'éveil et de jeux dans les règles de sécurité.

Dans le domaine des activités et de l'éveil

- Organiser, avec l'éducateur de jeunes enfants, les activités : en fonction des tranches d'âge des enfants, des différents moments de la journée et des projets en cours.
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant : en fonction de l'âge, donner la possibilité à l'enfant, à travers les jeux et temps de vie, d'exprimer sa créativité, son imaginaire et respecter son besoin de repos.
- Savoir prendre en charge un groupe d'enfants : en organisant un atelier de jeux dans les règles de sécurité et de bien-être pour les enfants.
- Observer l'enfant dans les temps de jeux libres : l'accompagner dans ses découvertes et favoriser les échanges entre enfants.
- Participer à la préparation, mise en place des animations, fêtes, sorties : pouvoir améliorer l'environnement de l'enfant par la décoration, l'agencement des lieux de vie.
- Assurer l'entretien du matériel de jeux : procéder au rangement et nettoyage régulier des éléments d'éveil et de jeux de l'enfant et du petit matériel.

Dans le domaine du travail en équipe

- Assurer des transmissions orales et écrites fiables et efficaces : à l'ensemble de l'équipe chargée de prendre le relais dans la prise en charge de l'enfant et aux responsables afin d'assurer le suivi global et notamment l'application des prescriptions médicales.
- Travailler en collaboration avec l'équipe ASH CAPPE pour l'entretien des sols et surfaces du groupe auquel on est rattaché.
- Participer aux réunions d'équipes : pour l'organisation du travail, la réflexion en équipe sur les pratiques, l'élaboration du projet pédagogique et les moyens d'application.
- Appliquer les principes de travail en cohérence avec le projet de la crèche : connaître et faire respecter le règlement intérieur.

Participer à l'encadrement et l'évaluation des stagiaires.

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

9.1. Formation souhaitée

- Diplôme : Auxiliaire de puériculture

9.2. Exigences du poste

- Avoir un langage approprié en conformité avec le projet éducatif des familles et de la structure.
- Etre capable de communiquer et d'accueillir les familles avec tact et ménagement en toutes circonstances, connaître et prendre soin des enfants confiés, respecter leur dignité, leur personnalité et la vie privée des parents.
- Veiller à leur confort physique et affectif.
- Avoir le sens de la collaboration et du travail en équipe, notamment le soir après 18h et les week-ends ou jours fériés.
- Etre disponible et ponctuelle quant aux horaires de travail.
- Etre dynamique et prendre des initiatives relevant du domaine de sa compétence
- Rendre compte de son travail et faire des propositions pour améliorer sa prestation et être active dans le

projet de la crèche

- Avoir connaissance du règlement intérieur de la crèche, le faire respecter
- Avoir une bonne connaissance des fiches de postes de l'équipe.

Conformément à la législation en vigueur :

- Avoir une présentation et une tenue professionnelle correcte conformément au respect des règles d'hygiène.
- Maîtriser les règles d'hygiène et de sécurité
- Etre à jour des vaccinations obligatoires.
- Assurer l'activité et la continuité du service public, dans le cadre de la sécurité des enfants et dans la limite de ses compétences.
- Respecter la liberté d'opinion et de conscience (obligation générale de réserve dans l'expression des idées, des croyances et des sentiments)
- Faire preuve d'indépendance et de désintéressement (refuser l'indemnisation d'un service rendu et des pourboires) Le prélèvement de nourriture, de médicaments et de matériel est strictement interdit
- Suivre la législation et la réglementation en vigueur (décret d'août 2000).

9.3. Qualités requises

- Respecter le secret et la discrétion professionnelle
- Savoir observer et respecter les besoins de l'enfant.
- Savoir repérer les situations difficiles, en rendre compte
- Savoir gérer son stress et se maîtriser dans les situations imprévues ou d'urgence.
- Savoir se remettre en question, évoluer et accepter les changements pédagogiques et institutionnels.
- Savoir s'informer, se former, s'organiser,
- Avoir de la rigueur dans les transmissions des informations écrites et orales des informations.
- Savoir faire évoluer sa pratique par la formation continue.
- Garder de la distance et rester professionnelle en toutes circonstances